

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or. N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 19 juin.

On écrit de Berlin, le 12 juin :
Maintenant que le pape a définitivement confirmé le choix du docteur Husgen en qualité d'administrateur de l'archevêché de Cologne, on est parfaitement tranquilisé relativement au différend entre le saint-siège et le gouvernement; et l'on s'attend à un accommodement complet au moyen des explications amicales qui ont eu lieu récemment à Rome.

ANGLETERRE. — Londres, le 22 juin.

Aujourd'hui, jour anniversaire de l'avènement de S. M. au trône, les cloches des églises ont été sonnées et des salves d'artillerie ont été tirées par les canons du Parc et de la Tour, en l'honneur de ce jour.
S. A. R. le duc de Nemours est attendu ce soir avec sa suite à l'Hôtel Grillon. On dit qu'il paie l'énorme somme de 50,000 fr. pour les appartemens qu'il occupera pendant peu de jours.

FEUILLETON.

UN MOT DU MONDE.

A M. PH. LESEROUSSART.

Hommage de reconnaissance pour sa protection bienveillante.
You must be purged too, your sins are ranks. SHAKESPEARE.

A la suite d'une chaude journée de juillet, la foule des Oisifs liégeois avaient envahi la jolie promenade de la Sauvenière. La plupart, en s'y trouvant, ne faisaient qu'obéir à cette loi hygiénique qui prescrit à l'homme le mouvement, ou se laissaient aller au plaisir d'agiter leurs membres de cette impulsion oscillatoire, commune à l'homme et au pantin.

— On écrit de Lisbonne, 6 juin :

Le journal officiel publie un décret d'après lequel le paiement des dividendes de la dette étrangère est différé jusqu'à ce que les cortès, dans la prochaine réunion et d'après les projets qui leur seront présentés à ce sujet par le gouvernement aient pris la résolution qui leur semblera la plus convenable et aient autorisé le trésor à faire ce paiement.

FRANCE. — Paris le 23 JUIN.

Hier, interrompant la discussion sur la rente, M. le garde-des-sceaux est venu lire, au milieu de l'étonnement général une ordonnance qui livre à la chambre des pairs, constituée en cour de justice, le jugement d'un nouvel attentat.
Cet attentat c'est une brochure intitulée : RELATION HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS DU 30 OCTOBRE 1835; LE PRINCE NAPOLEON A STRASBOURG, par M. Laity, ex-officier d'artillerie et l'un des inculpés dans cette affaire.

— La commission judiciaire de la chambre des pairs s'est réunie sous la présidence de M. le chancelier, pour poser les bases de l'instruction qui lui est confiée.
Le lieutenant d'artillerie Laity n'a pas été, ainsi que l'annoncent par erreur plusieurs journaux, transféré à la prison de Luxembourg; il est en ce moment encore détenu au secret à la conciergerie.

— On lit dans le Journal de Commerce :
D'après les versions officielles, la tentative d'octobre 1836 fut un échouage sans consistance et sans profondeur, extravagante dans son but, désespérée dans ses moyens, et qui même s'était rapetissée jusqu'au ridicule d'un travestissement.
Sous la plume de M. Laity, les faits ont pris un caractère tout autre. Il soutenait que le nom de Napoléon porté par le prince éveillait de vives sympathies dans l'armée et dans la population.

chacun était si préoccupé de son individualité mesquine, où chacun se croyait remarquable comme un Don Juan parce qu'il avait une paire de gants jaunes, un habit couleur luxor et des éperons aux mollettes vibrantes, véritables grelots des Triboulets de notre siècle; parmi tous ces gens enfin, respirant un air embaumé de fleurs de tilleuls ou s'enivrant des parfums de réséda qu'une fraîche brise apportait des jardins situés de l'autre côté du canal, pas un ne daignait pousser un soupir de remerciement vers l'auteur des choses; pas un n'avait une pensée d'admiration pour le site magnifique qui se déroulait devant ses yeux.

leurs insultes, ils l'auraient renvoyé dans la crainte de se compromettre et l'on aurait mis les torts sur le compte du pauvre. Ainsi va le monde dans notre siècle de nivellement et d'égalité.
— Dis donc Gustave, demandait un jeune dandy tout musqué, ciré, ficelé, à l'un de ceux qui l'accompagnaient, pourrais-tu m'apprendre si cette manière de Jérémie en pleurs sur les ruines de Jérusalem fait désormais partie des embellissements de la promenade ?



HALEMENT QU'IL DONNERA LIEU A UN PROCÈS POLITIQUE D'UNE HAUTE IMPORTANCE.

— La maison de la rue Feydeau, n. 50, paraît être fatale aux partisans de l'empire. C'était dans cette maison que se cachait l'ex-colonel Baron qui a été fusillé à la suite de la conspiration de Colmar. C'est encore là où M. Laity a été arrêté. Il logeait dans la même chambre ou était resté le colonel Caron.

Ce matin, M. Armand Laity a été conduit rue Feydeau où la police a fait de longues perquisitions. On a saisi plusieurs uniformes d'officiers d'artillerie, une paire de pistolets, un poignard, des lettres et des papiers. Des perquisitions ont été ordonnées dans d'autres maisons par suite des notes trouvées au domicile de la rue Feydeau.

— M. Armand Laity, qu'une ordonnance royale vient de déférer à la chambre des pairs, est âgé de 27 ans; il est né à Lorient.

— Quelques journaux se sont rendus les échos de bruits sur une prétendue conspiration. Ces bruits sont tout-à-fait sans fondement.

— La brochure de M. de Laity avait paru dans les premiers jours de juin, et ce n'est que depuis deux jours que l'on a pensé à l'incriminer. Elle comprend 95 pages, remplies d'idées demi-républicaines et demi-bonapartistes. Elle contient un document fort curieux: c'est une lettre de M. de Chateaubriand, adressée au prince Louis Napoléon, dont voici la teneur:

« Prince, j'ai lu avec attention la petite brochure que vous avez bien voulu me confier; j'ai mis par écrit, comme vous l'avez désiré, quelques réflexions, naturellement nées des vôtres et que j'avais déjà soumises à votre jugement.

» Vous savez, prince, que mon jeune roi est en Ecosse, que tant qu'il vivra il ne peut y avoir pour moi d'autre roi de France que lui. Mais si Dieu, dans ses impénétrables desseins, avait rejeté la race de Saint-Louis, si notre patrie devait revenir sur une élection qu'elle n'a pas sanctionnée, et si ses mœurs ne lui rendaient pas l'état républicain possible alors, prince, il n'y a pas de nom qui aille mieux à la gloire de la France que le vôtre.

» Je garderai un profond souvenir de votre hospitalité et du généreux accueil de M<sup>me</sup> la duchesse de St.-Leu. Je vous prie de mettre à ses pieds l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect.

» Je suis avec une haute considération, prince, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé CHATEAUBRIAND.

» Lucerne, 7 septembre 1850.

— On affirme que le jeune Napoléon Bonaparte est l'auteur véritable de la brochure publiée sous le nom de M. de Laity. Qu'arrivera-t-il, dit le S<sup>ic</sup>CLE, si une fois l'instruction commencée le prince vient se présenter en personne au jugement de la cour des pairs, comme le bruit en a couru?

La grande duchesse de Mecklembourg est arrivée, pour assister aux couches de la princesse Hélène.

On s'occupe déjà beaucoup à la cour des fêtes et des cérémonies qui doivent avoir lieu lors de l'accouchement de la duchesse d'Orléans, qui est attendue, dit-on, pour la fin de juillet.

— Six orateurs ont été entendus sur la conversion du 5 p. c., dans la séance d'hier, de la chambre des pairs.

M. de Kératry avait attaqué le projet de remboursement. M. Gauthier est monté immédiatement après à la tribune pour en prendre la défense. Selon lui, chaque inscription serait remboursée en quatre ans et par quart. Un système d'annuités détachées qui seraient jointes aux inscriptions nouvelles.

Le projet de loi a été ensuite attaqué par un adversaire d'une grande autorité. M. le comte de Mosbourg, tout en reconnaissant à l'état le droit de rembourser, a exigé cependant que l'offre de paiement fût sérieuse, afin que les créanciers ne fussent pas victimes d'une surprise; et comme cette condition lui a paru impossible à réaliser actuellement, il n'a pas hésité à condamner la réduction. Il s'est prononcé contre le système des dettes ou la baisse de l'intérêt est achetée par une forte augmentation de capital.

Après une réplique de M. le ministre des finances et un

difficiles à apprivoiser; car à mon approche, je l'ai vu ramasser son chapeau, qu'il avait déposé à côté de lui et s'enfuir...

— A tire-d'ailes?

— Non, mais à toutes jambes. Il est bon aussi de vous dire que je n'ai pas aperçu d'ailes. J'ai seulement trouvé ce chiffon de papier qu'il laissa tomber dans sa fuite et que je conserve pour la singularité du style. Le voici. C'est une lettre, messieurs, et du sentiment à vingt-quatre carats. Les jeunes gens se rapprochèrent pleins d'une attention railleuse.

« Amélie! »

— C'est sans doute quelque grisette, une misérable, une fille de rien, remarqua le baron en ramenant les revers de son habit.

« Amélie! j'ai été bien malheureux lorsque je me suis aperçu que tu ne m'aimais plus, ou plutôt que tu ne m'avais jamais aimé. »

— Première période, fit Gustave en s'interrompant. Ce n'est pas trop mal, qu'en dites-vous?

— Fais nous grace de tes critiques, de tes commentaires, et continue.

« J'avais cru d'abord en ce ciel que tu me montrais ouvert. Une vie nouvelle m'était apparue, brillante et dorée, depuis que tu me

« Être aimé de toi, c'était pour moi comme le bonheur des élus... »

— Reminiscence biblique, ou tout au moins de catéchisme, remarqua Gustave

« En pensant à toi, j'oubliais mes privations de chaque jour, ma pauvreté et les maux de mon vieux père. Laisse-moi m'abandonner à mes souvenirs. C'est ma seule joie, à moi. Toi, que l'importe! C'est la

« voix d'un mourant qui te parle. Demain cette lettre ne te sera plus rien qu'un passé sans présent que tu te hâteras d'effacer. Elle te servira à préparer ta toilette pour un bal, pour une fête où tu paraîtras

« belle, belle comme quand je te vis pour la première fois entourée de tes compagnes, que tu effaçais toutes. Quel brillant avenir rayonnait

« alors devant moi! Aimé de toi, soutenu par ton amour, j'aurais bravé l'enfer, j'aurais porté un monde. — Toi, présente à mes yeux sans

« cesse, à chaque minute de la vie, me disais-je, je travaillerai avec tant d'ardeur: je voudrai conquérir une position non pour moi, mais

« pour toi, ma chérie, pour mon vieux père, qui n'a de soutien qu'en moi. Et si ma force vient à faillir, si je suis sur le point de succomber,

« tu seras là, près de moi, qui me crieras courage, et je travaillerai encore, afin de pouvoir te dire l'œuvre accomplie: voilà, Amélie. Tu

« m'as choisi pauvre, abandonné, tu n'as pas craint de partager ma misère et mes ennuis. Mais tu étais trop belle pour supporter le malheur,

« pour durcir tes mains blanches au travail. Maintenant voilà ce que je te dois et ce que je te blâme. Sois heureuse; retourne dans ce monde

« que tu as quitté pour moi. Moi, je travaillerai encore, pour contenter

discours de M. de Gasparin, le duc de Choiseul a rappelé la constance de la chambre de 1824, résistant tout à la fois à la volonté d'un puissant ministère au vote de l'assemblée électorale, et à l'autorité de sa propre commission.

— M. Dumortier, membre de la chambre des représentants de Belgique, vient de faire distribuer à tous les membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés de France un travail important sur la question belge qui a fait une grande sensation à Bruxelles. (DÉBATS).

— On se rappelle l'importante affaire des MINES D'ANZIN, dans laquelle les généraux Roy, Pajol, les héritiers du général Lalle et autres réclamaient de la compagnie des mines le paiement d'un intérêt nominal de 5 sous, qui représentait aujourd'hui une valeur de trois millions au moins. La cour royale (1<sup>re</sup> chambre) par un arrêt du 1<sup>er</sup> août 1857, a ordonné que la cause, plaidée cependant avec de longs développements, serait instruite par écrit au rapport de M. Dubois d'Angers, conseiller.

Cette instruction a duré longtemps, et les pièces doivent être incessamment remises à M. le rapporteur. La cour a indiqué la remise à trois semaines, pour entendre ce rapport. Un grand nombre de familles sont intéressées à la solution de ce procès.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une lettre de Madrid du 12, publiée dans la SENTINELLE DES PYRÉNÉES du 19, contient le paragraphe suivant sur l'emprunt:

« La commission chargée d'examiner les propositions d'emprunt faites au gouvernement, a présenté un rapport favorable sur celle de MM. Lafitte et Safont, et par conséquent pour les anciens créanciers. »

— On écrit de Madrid, le 14 juin:

« Les cortès continuent la discussion du projet de loi relatif à la contribution extraordinaire de guerre. Le courrier de la Navarre et de l'Aragon n'est pas arrivé aujourd'hui. On présume qu'il aura été arrêté par les carlistes. »

« La désertion affaiblit chaque jour les rangs des factieux, beaucoup d'hommes rentrent dans leurs foyers et invoquent le bénéfice de l'amnistie. »

« On dit que Munagorry doit entrer en Espagne vers la fin de juin. La Gazette d'Onate paraît fort au courant de ses projets, elle parle tous les jours des moyens qu'il emploie pour désunir les partisans de don Carlos. »

## BELGIQUE — Bruxelles, le 24 juin.

La députation permanente du conseil provincial du Brabant a approuvé ces jours derniers les élections communales de la ville de Bruxelles, du 31 mai dernier.

— Une personne assez bien informée fait espérer que l'arrêt royal de la nomination du conseil communal de la ville de Bruxelles paraîtra très-incessamment, et que le roi sanctionnera le vœu des habitants de la capitale.

— Il est bruit en ville que ces jours derniers on a trouvé en plein jour à 4 heures de l'après-midi, un jeune homme, âgé d'environ 16 à 17 ans, d'une très-bonne famille de Bruxelles, dans le bois de la Cambre, entièrement dépouillé, jusqu'à sa chemise par des hommes en blouse. Ce fait n'est que trop vrai; M. et M<sup>me</sup> G..., préposé de la fabrique au Dépôt de Mendicité, se promenant dans le bois, ont rencontré ce jeune homme les mains liées et honteux d'approcher dans l'état où il se trouvait. M. G... s'est empressé de lui procurer des habillements pour se vêtir et pouvoir retourner en ville.

— Un ex-officier pensionné a été arrêté hier par la gendarmerie à la station du chemin de fer, pour rébellion envers la force publique. Il a été écroué aux Petits-Carmes.

## LIÈGE, LE 25 JUIN.

## HOUILLÈRE DE L'ESPERANCE. — EXPLOSION.

Jamais la Belgique n'avait été le théâtre d'une catastrophe aussi épouvantable que celle qui vient d'éclater dans la houillère de l'Espérance. Nous avons eu à déplorer des malheurs semblables, occasionnés par l'inflammation du gaz souterrain, mais jamais le nombre des victimes n'avait été aussi

« tes moindres désirs, tes caprices; pour te voir l'emporter sur les autres femmes par la richesse comme par la beauté. Et pour prix de tout cela que j'entende ta douce voix qui me parle. — C'était bien beau, n'est-ce pas, Amélie, et tout cela s'est évanoui comme un rêve. Car tu n'as même pas daigné te rappeler cet amour de pensionnaire. Oh! il y avait trop de témérité à moi, obscur paria, d'oser l'aimer, toi jeune et belle, entourée de plaisirs et d'hommages; moi qui n'avais que mon amour à l'offrir, à toi, la plus riche héritière de Liège, à toi qui, d'un regard, rends heureux une foule d'adorateurs élégants et opulents: aussi tout est fini. Autant la vie avec toi m'apparaissait belle, autant sans toi elle me devient à charge. Tu es riche. Si mon vieux père survit à la douleur de la mort de son fils, souviens-toi, Amélie, qu'il est le père de celui qui mourut pour toi.

« Prosper Fondral. »

— C'est beau comme une page d'un roman par lettres.

— Mais voyons quelle est la Charlotte de ce nouveau Werther.

— Ah, je vous avouerai que je n'ai pas en encore la curiosité de regarder l'adresse. C'est sans doute comme dit le baron, quelque grisette, quelque fille de rien. Amélie Mercier, dit Gustave avec un rire étouffé. Mais s'il faut en croire ces lignes, mon cher Oscar; tu en es l'heureux Albert. Vois plutôt Amélie Mercier.

Oscar qui, en lisant sur l'adresse le nom de sa fiancée, était resté muet d'étonnement, pensa que ce pourrait bien n'être qu'un mauvais tour de son ami, et le saisissant par le bras:

— Assez, monsieur, lui dit-il avec colère, votre plaisanterie passe toutes les bornes. Si vous ne savez respecter celle qui bientôt doit m'appartenir, je saurai bien au besoin me charger de vous donner une leçon d'égards et de politesse.

— Je pardonne à votre dépit ce qu'il peut y avoir d'inconvenant et de blessant dans votre sortie. Je veux bien descendre jusqu'à vous donner ma parole d'honneur que je suis entièrement innocent, et vous assurer que le hasard seul a tout fait, vous voulez quel'un sur qui déverser votre colère, eh bien, adressez-vous à l'auteur de la missive. Après tout, est-ce ma faute, ajouta-t-il en reprenant son caractère caustique, si mademoiselle Mercier a des amourettes de pensionnaire qu'elle renie, devenue grande dame? Est-ce ma faute, si ce bel Endymion de ta trop chaste Diane a voulu mettre fin à ses jours? Du reste, si mademoiselle Amélie Mercier a quelques peccadilles sur la conscience, le nom de baronne de Laurix couvrira tout cela.

— Monsieur!... fit Oscar avec un bond terrible.

— Voyons, ne vas-tu pas faire une escale sur au milieu de cette promenade? Aussi bien, j'aperçois Amélie qui vient de ce côté avec sa mère,

grand. Soixante personnes ont perdu la vie, et parmi elles se trouvent des pères et des mères de famille qui, la plupart, laissent des enfants en bas âge. Voici comment les circonstances de ce désastre sont généralement racontées:

Vendredi dernier, entre 7 et 8 heures du soir, une violente commotion, suivie de l'apparition d'une épaisse fumée s'échappant par une des bures d'airage de la houillère, révéla le malheur qui venait d'arriver. Quelques personnes, qui se trouvaient dans le voisinage, répandirent aussitôt l'alarme, et ou accourut, de toutes parts, au secours des malheureux qui étaient occupés en ce moment aux travaux d'extraction.

Mais malgré la promptitude qu'on avait mise à signaler le désastre, il s'écoula nécessairement un certain temps en préparatifs indispensables pour opérer une descente qui offrait de grands dangers. Après quelques délibérations sur le meilleur mode de secours à adopter, plusieurs hommes dévoués, dont nous regrettons de ne pas connaître les noms, se firent descendre, munis de tout l'appareil nécessaire, et parvinrent en quelques minutes au fond de la houillère, qui a quinze cents pieds de profondeur. Il était déjà trop tard.

Arrivés près de l'endroit où l'explosion avait eu lieu, ils s'arrêtèrent, saisis d'effroi, devant le spectacle qui se présentait à leurs regards. La galerie d'extraction était jonchée de cadavres! Des jeunes gens, des femmes, des vieillards, des enfants étaient étendus sur le sol, accroupis dans des cavités, à moitié debout contre les parois, les uns mutilés, les autres intacts, mais tous sans mouvement et sans vie, tous asphyxiés! Leurs attitudes, et les contractions de leurs traits et de leurs membres, attestaient les efforts qu'ils avaient faits pour fuir et pour lutter contre la mort. Quelques-uns avaient été lancés contre des banches de houille; ils avaient les bras cassés; d'autres avaient été jetés contre leurs compagnons qui étaient renversés sous eux. On en voyait qui avaient déchiré leur sarrau, et des lambeaux leur en étaient restés entre les dents. Près de ceux-là gisaient d'autres malheureux, blessés à la tête par leurs outils, que la force de l'explosion avait arrachés de leurs mains défaillantes; enfin, on en trouvait qui se tenaient étroitement embrassés, et qui, avant de mourir, avaient confondu leurs larmes dans un dernier adieu. L'âme des spectateurs était navrée, et l'impression qu'elle reçut de ce terrible spectacle fut telle, que l'un d'eux, en revoyant le jour, défaillit et tomba.

Nous mêmes, en retraçant ces détails, nous sentons la plume s'échapper de nos doigts, et nous ne savons plus comment peindre la douleur et l'épouvante qui s'emparaient successivement des pères et des amis de la plupart des victimes, à l'aspect du fatal panier qui, de quart d'heure en quart d'heure, remontait du fond de l'abîme avec une charge de cadavres! Les pleurs, les sanglots, les gémissements, les imprécations éclataient et redoublaient à mesure qu'on reconnaissait, parmi ces restes mutilés que le effrayait sur le sol, un père, une mère, une sœur, un frère, qui, peu de moments auparavant, s'étaient rendus à leurs travaux, avec leur insouciance habituelle, sans craindre le moindre danger, et dans l'espoir de retrouver bientôt l'air, le soleil et le repos du foyer. On se pressait en foule autour de ces morts, dont la flamme rouge des fourneaux voisins et quelques torches lugubres éclairaient les figures hideusement contractées par les convulsions de l'agonie, souillées de fange, noircies par la houille, baignées d'une sueur luisante, et couvertes de sang sorti par le nez, la bouche et les oreilles. En contemplant cet horrible charnier, en voyant accourir, des houillères de Seraing, d'Ougrée et de Tilleur, ces légions d'hommes, noirs de la tête aux pieds, ces troupes de femmes et d'enfants qui remplissaient l'air de leurs cris, on croyait assister à quelque orgie infernale, on doutait de la réalité du spectacle qu'on avait sous les yeux, et on se demandait, avec terreur, si c'était bien dans cette vallée, qui tout à l'heure encore était si belle, si splendide, si paisible, que se passaient toutes ces épouvantables choses. Les habitants des villages environnants s'étaient portés en masse vers le lieu témoin du désastre, et malgré l'appareil déployé par la force armée, et la présence des hauts fonctionnaires et des hommes de l'art qui dirigeaient les secours, on eut d'abord beaucoup de peine à maintenir l'ordre et à prévenir les démonstrations hostiles que méditaient, à l'écart, quelques hommes exaspérés par la douleur

Laissons-les passer, puis nous demanderons à ce jeune homme raison de son billet.

Amélie était une femme belle et élégante dont le monde avait perverti à son usage tout ce que l'éducation pouvait lui avoir laissé de bons sentiments. C'était une de ces beautés qui éblouissent au premier aspect, mais que l'homme sérieux a bientôt cessé d'admirer, lorsque, pénétrant sous l'écorce élégante et dorée, il a découvert tout ce qu'elle cache de fatice.

Sa mère était une vieille femme empanachée comme un héraut d'arbres du moyen-âge.

Livrée, comme toutes les jeunes filles que l'on élève dans la serre-chaude du pensionnat, aux rêveries vagabondes, aux confidences entre compagnes, aux réflexions sans bousole que doit exciter dans la tête d'une recluse de seize ans, la lecture furtive d'un roman soigneusement dérobé aux yeux de la sous-maitresse, roman qui n'en est que plus désiré, vu l'irrésistible attrait qu'a pour toute fille d'Eve le fruit défendu, Amélie avait cru connaître l'amour. Et cet amour, elle l'avait orné de toutes les dévotantes virtualités d'une imagination avide, active et impatiente de trouver un être sur qui elle pût mettre en pratique ce qu'elle ne savait encore qu'en théorie, pour tromper les heures d'ennui et d'oï-siveté pesante du cloître. Elle avait vu, à travers la grille, ce jeune homme qui, lui répétant sans cesse ses sermons d'amour, s'ornait pour elle de toutes les perfections de l'idole. Sa vanité flattée et ses rêves à demi réalisés lui avaient caché tout le danger de sa liaison.

Quand plus tard, Amélie entra dans le monde où la fortune de ses parents lui assignait une place distinguée, elle se hâta d'interrompre ses relations avec Prosper. Elle oublia tout ce passé comme on oublie à la dernière page d'un roman les noms des personnages qui y figurent; elle l'oublia comme elle avait oublié les lUNETTES de la surveillante et le chat angora de la directrice.

Mais ce qui pour elle n'avait été qu'un passe-temps de pensionnaire découverte, était devenu pour l'imagination vierge et neuve du jeune homme un centre auquel se rattachaient tous les fils de son existence, auquel enfin venaient aboutir toutes ses pensées d'avenir.

Quand Amélie passa près de ces jeunes gens, elle leur adressa un de ces coups-d'oeil que les coquettes tiennent toujours en réserve et dans lequel tous les cavaliers du groupe, eussent-ils été vingt, pouvaient se croire également bien partagés. Oscar ôta froidement son chapeau et la salua plein d'une colère orgueilleuse; Gustave seul la salua avec cette politesse ironique qui lui était habituelle.

Prosper qui jusque-là était resté plongé dans une apathique rêverie, sentit tout près de lui un léger frôlement, et je ne sais quel éclair sym-



et aveuglés par le désespoir; mais la raison parvint cependant à se faire entendre, les consolations les plus affectueuses et les promesses d'une réparation équitable, finirent par calmer la vivacité des souffrances, et arrêter les larmes de tant de familles plongées dans le deuil.

Maintenant c'est à la nation entière à tenir ces promesses. Le travail des malheureux qui ont succombé, répandait, sur la surface de la Belgique entière, une aïssance, dont, grâce à leurs bras, les sources s'élargissaient chaque jour davantage. Le pays a doté les veuves et les orphelins de ceux qui sont morts pour la patrie, les armes à la main; ceux qui viennent de périr sont également morts pour leur pays; oui, ils sont morts victimes d'un dévouement qui les portait à braver des dangers sans cesse renaissans, non point pour les enrichir eux et leurs familles, mais pour satisfaire des besoins communs à toutes nos populations, et rendre leur pays plus heureux et plus prospère. Que le pays donc ne reste pas sourd à l'appel de leurs familles éplorées, et qu'il se hâte de leur prouver qu'il embrasse, dans un même sentiment d'affection et de reconnaissance, ceux qui meurent pour lui en travaillant comme ceux qui meurent pour lui en combattant.

Voici la liste des cinquante-six personnes dont les cadavres ont été retrouvés :

- Pierre Jacquemin, de Lixhe, père de famille.
- Pierre Ledent, id. id.
- Etienne Mottard, id. id.
- Pierre Jos. Dethier, id. id.
- Pierre Courteux, id. id.
- Martin Mouchamp, id. id.
- Jn. Jos. Bonfort, id. célibataire.
- André Heine, de St.-Georges, père de famille.
- Joseph Ledent, de Lixhe id.
- Hubert Stas, id. id.
- Jn. Jos. Fahres, Allemand, célibataire.
- Arnold Pool, de Lixhe, père de famille.
- Henri Bawaye, de Seraing, célibataire.
- Jn. Fr. Callicière, id. id.
- Michel Lakaille, célibataire.
- Jn. Fr. Auglebert, id.
- Jn. Ant. Defossé, id.
- Nicolas Raway, id.
- Nicolas Deroux, id.
- Jn. Gme. Lakaille, id.
- Jn. Hub. Geoiris, id.
- Wilem Braieur, de Lixhe, père de famille.
- Jn. Jos. Godfroid, célibataire.
- Jacques Philippe Leclercq, père de famille.
- Eugène Michel, célibataire.
- Jean Constant Saury.
- Henri Jb. Lejeune, père de famille.
- Servais Schirdstallé, Allemand.
- Mathieu Nivarlet, célibataire.
- Hubert Joseph Hurler, père de famille.
- Saturnin Godfroid, Allemand.
- Jacques Erben, id.
- Etienne Bonfort, de la Boverie (Liège).
- Gabriel Charlier, id.
- Pierre Huckenne, id.
- Marie Martin, mère de famille.
- Marie Anne Laputte, id.
- Marie Anne Mathieu, de Saint-Georges, célibataire.
- Marie Jeanne Léonard, de Herstal, id.
- Cornel Roch, Allemand, id., de la Boverie.
- Marie Jeanne Crespin, id.
- Agnès Houba, id.
- Henri Solbez, id.
- Catherine Houba, de Seraing, id.
- Pierre Joseph Hansenne, de Stavelot, id.
- Denis Defrance, id.
- Hubert Defrance, id.
- Hubert Hurler, id.
- Pierre Ledent, de Seraing.
- Léonard Georges, de Herstal, père de famille.
- Jean Lambert Georges.
- Lambert Wilmotte, de Seraing, célibataire.
- Joseph Stassart.
- Henri Lesnieux, de Seraing, père de famille.
- Marie Catherine Pichot.
- Joseph Lejeune.

Outre les cinquante-six personnes dont les noms figurent sur cette liste, quatre autres, que nous ne connaissons pas, ont également péri. Ces dernières ont été entièrement brûlées. On n'est parvenu à retirer vivans que quatre individus; encore désespère-t-on de leur conserver la vie.

Tout le monde a remarqué la résignation stoïque d'un père qui a perdu trois de ses fils. Après avoir reconnu et con-

pathique et occulte, connu des amans, vint lui révéler que c'était Amélie.

— Amélie! fit-il en se levant roide.  
— Fou! dit-elle en reculant et en poussant un petit cri de frayeur.  
— Prosper rebomba anéanti sur son banc. Une sueur froide lui courut par tout le corps; quelques larmes filtrèrent à travers ses doigts et mouillèrent la terre à ses pieds. C'est que ce mot venait de lui rappeler tout entière l'étendue de ses souffrances. Ce mot dont le monde avait marqué au front chacune de ses actions, il le retrouvait encore dans la bouche de celle à laquelle il avait voué un culte d'adoration, ce mot que le monde avait peut-être prononcé dans son indifférence frivole, il l'avait pris au pied de la lettre. Le voyant partout avec une sorte de fatalité lui barrer impitoyablement le chemin à chacun de ses pas timides dans l'existence, il s'était mis à s'interroger lui-même. Mille idées bizarres se croisaient dans sa tête. Lui seul serait-il sage au milieu de tant de folies? Se reconnaissant aimer et haïr comme aiment et haïssent les autres hommes, en un mot, vivre de la vie des autres, il n'avait pu arriver à la solution du problème et dans ce doute douloureux, son esprit aigri et découragé à la fois, au lieu de se roidir contre l'injustice, avait cédé au malheur.

— Monsieur, dit Oscar en s'approchant avec une fureur concentrée, lorsque Amélie fut passée, voudriez-vous me suivre; j'aurais à vous entretenir un moment.

— Parlez, monsieur, répondit Prosper, je suis prêt à vous entendre.  
— Cet endroit convient peu pour ce que j'ai à vous dire. Suivez-moi dans ce café, là, vis-à-vis. Quand ils furent entrés, Oscar se plaça fièrement devant Prosper: — Vous avez osé aimer Amélie Mercier! Prosper sentit une douleur comme celle que ferait éprouver un doigt s'appuyant maladroitement sur une plaie vive. Il frissonna, leva la tête et regarda celui qui lui parlait, comme s'il eût douté d'avoir bien compris.

— Vous avez osé aimer mademoiselle Amélie Mercier, répéta Oscar.  
— Que vous importe à vous?  
— Ce qu'il m'importe, reprit Oscar avec fureur.  
— Eh oui! de quel droit m'adressez-vous cette question? Je ne crois avoir de compte à rendre à personne.

— Je suis son fiancé.  
— Prosper laissa tomber sa tête sur sa poitrine et ne répondit rien.  
— Et cette impertinente lettre que vous lui destiniez...  
— Ma lettre en vos mains! Rendez-la moi, et fit un geste pour la reprendre.

— Tu ne l'auras pas...  
— Je l'aurai, fit-il en rougissant, et fut-elle dans les griffes de satan,

emplé, d'un oeil sec, les cadavres de ses enfans, étendus à ses pieds, ce vieillard s'est tranquillement levé du tertre où il était assis, et s'est éloigné en disant: Que la volonté de Dieu soit faite!

Une femme dont le mari se trouvait parmi les morts, n'ayant pu pénétrer dans l'enceinte palissadée où les victimes étaient déposées, est, dit-on, devenue folle de douleur et s'est précipitée dans la Meuse.

Par un hasard assez singulier, les dégâts dans la houillère, sont presque nuls. On n'a constaté qu'un léger éboulement qui, à ce qu'il paraît, n'entravera point les travaux. On nous assure même qu'ils ont été repris aujourd'hui.

Différentes versions circulent sur la cause du malheureux événement qui vient d'arriver; on croit généralement qu'il faut l'attribuer à l'imprudence d'un ouvrier qui, en travaillant, aurait brisé la lampe de sûreté placée auprès de lui.

Le roi, informé de l'horrible événement survenu à la houillère la Vieille Espérance, a aussitôt fait remettre à la disposition de M. le gouverneur de la province une somme de mille francs pour les parens des victimes.

Dans le huis clos de la séance de samedi, le conseil a majoré de 200 francs le traitement du sieur Brahry, concierge de l'Académie de peinture, attendu qu'il exerce en même tems les fonctions de surveillant des classes.

Il a réintégré le sieur Evrard, ex-convoyeur dans le cadre des employés de l'école.

Il a nommé Prosper Bernard, élève gratuit à l'école vétérinaire en remplacement du sieur Stas.

On nous informe qu'une indisposition survenue à Mlle. Sabine Hennefetter, empêchera de donner demain mardi, le concert annoncé.

— Nous apprenons que le prix auquel l'emprunt a été contracté est de soixante-treize et demi (73 1/2), sauf déduction toutefois de la commission d'usage.

M. le baron J. de Rothchild quitte ce soir notre ville pour retourner à Paris. Avant son départ, usant de la faculté d'escompte qui lui est réservée par le contrat, il a fait verser au trésor une somme de huit millions, à valoir sur les obligations de l'emprunt qui lui seront ultérieurement remises.

(INDÉPENDANT.)

— Un nouveau journal vient de paraître à Charleroi, sous le titre de *Journal de Charleroi*.

CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 23 JUIN 1858. — Présidence de M. Piercot. Absens: MM. Lion, Tilman, Lefebvre, Dehasse.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Communications :

1° Le Sr. Lerieux demande à acquérir une parcelle de terrain communal située sur les Fossés.

2° Semblable demande du Sr. Fally pour acquérir une parcelle située sur le Thier de la Fontaine.

3° Comptes de la recette de la taxe sur les chiens rendus pour les exercices de 1855 et 1856.

4° Des habitans de la Boverie et des Vennes demandent que la ville fasse réparer le chemin dit des Vennes.

Après cette analyse des pièces arrivées dans le courant de la semaine, M. Piercot lit l'arrêté royal du 19 juin, portant acceptation de la démission de M. Jamme, comme bourgmestre, et nomination de M. Tilman aux mêmes fonctions.

Le même échevin prend la parole en ces termes :

« La démission de M. Jamme, qui a déjà péniblement affecté le conseil lorsque, pour la première fois, sa détermination fut portée à votre connaissance, est aujourd'hui un fait accompli par l'acceptation du gouvernement. L'arrêté qui reçoit cette démission nous est parvenu officiellement. Il serait donc superflu d'ajouter de nouveaux et d'inutiles regrets

Rends-la moi, misérable, dit-il en s'avançant sur Oscar qui le saisit à la gorge.

Prosper lui arracha la lettre des mains et envoya tranquillement le jeune et frêle baron se coucher de l'autre côté de la chambre, en renversant tout ce qu'il rencontrait sur son passage.

— Messieurs, dit Gustave en aidant son ami à se relever, vous vous conduisez comme de vrais crocheteurs. Est-ce ainsi qu'entre gens comme il faut on vide un différend. Voici ce que c'est, ajouta-t-il avec son infernal sang-froid. Monsieur le baron de Laurix, que voilà, en épousant mademoiselle Amélie, veut l'avoir pour lui seul. Il ne conçoit pas, dans ses idées sur le mariage, le fait du cumul chez les femmes. Une fois marié, peut-être son opinion là-dessus se modifiera *col tempo*. En attendant, il faut que vous nous fassiez l'extrême complaisance de vous retirer....

— Monsieur, interrompit Prosper, vos fades plaisanteries me sont aussi insultantes que la brutalité de ce monsieur.

— Vous êtes facilement irritable. Nous venions donc, en cas de réponse négative, vous proposer d'avoir l'aimable politesse de vous couper la gorge avec l'un de nous deux, pour qu'au survivant échoie l'héritage amoureux du défunt.

— Marchons, dit Prosper...

— Holà, mon beau paladin! rien n'est réglé encore. Le jour, l'heure, le lieu, les armes.

— Partout, comme et quand il vous plaira.

— En ce cas ce sera bientôt fait. Demain, six heures du matin, à la Boverie et au pistolet.

— J'accepte. A demain.

— A demain, dit Gustave et il entraîna Oscar qui, en s'éloignant, jeta à son ennemi un coup-d'oeil où respirait toute sa haine.

Me voilà seul près du lit de mon père endormi. Il repose en paix dans la croyance que je suis occupé à achever ces rôles, qui doivent lui acheter le pain de demain. Je n'ai pu travailler, car la tête me cuit, le sang bouillonne dans mes veines et ma main tremble... Je n'ai pas peur de mourir. Ma vie a été une succession non interrompue de souffrance et de privations et, pour moi, la mort ne serait qu'une fin à mes maux. C'est pour lui que j'ai peur, pour lui, vieillard infirme qui s'était promis tant de joies de son fils et que ma mort livre à la misère, au plus affreux délaissement.

Pourquoi n'ai-je pas trouvé une seule personne qui voudt me servir de témoin dans mon duel. Pourquoi n'ai-je pas d'amis; mon cœur a tant

à ceux dont il a reçu dans un autre moment la flatteuse et unanime expression.

« Mais si M. Jamme se retire des fonctions difficiles dans lesquelles il constamment déployé le zèle le plus chaleureux et multiplié les preuves de sa carrière administrative vivra dans le cœur de ses concitoyens. On se rappellera long-temps à Liège, que dans les jours où la ville se trouvait sans magistrats, livrée à tous les dangers de l'anarchie, l'honorable M. Jamme, étranger jusque-là aux affaires publiques, abandonna sans hésiter les douceurs de la vie de famille et le soin de ses intérêts privés, pour se mettre à la tête du mouvement municipal et prendre bientôt après les rênes d'une administration environnée d'écueils.

« Le souvenir de M. Jamme, la mémoire de ses sentimens patriotiques vivront surtout dans cette enceinte, où ils resteront comme un modèle à suivre pour tous ceux qui seront appelés à lui succéder, et qui se sentiront assez de dévouement et de force pour porter le fardeau quelquefois accablant des affaires municipales.

Je propose au conseil de se rendre l'interprète des sentimens de gratitude de nos concitoyens et de voter des remerciemens à M. Jamme. — (Admis à l'unanimité.)

M. Piercot donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle M. Jamme donne sa démission de conseiller communal. La voici :

« Par son arrêté du 19 de ce mois, le Roi a bien voulu accepter la démission de mes fonctions de bourgmestre. Il me reste à achever le sacrifice que j'ai eu le courage de commencer, et, conformément à ce que prescrit la loi, je vous prie d'accepter ma démission de conseiller.

« Les puissans motifs qui m'ont obligé de cesser les honorables fonctions de premier magistrat de la commune sont ceux qui me forcent aussi à me retirer du conseil. Le temps qui s'est écoulé depuis que j'ai sollicité ma démission de plus en plus urgente nécessite de me retirer entièrement des affaires publiques; j'ai vainement essayé de faire, entre mes devoirs d'administrateur et ceux de chef de famille, une répartition qui pût leur suffire; depuis quelques temps j'ai été forcément moins assidu à l'administration; mais ces absences m'ont été peu utiles et souvent plus pénibles que le travail même. Je n'ai pu me faire à l'idée de soigner imparfaitement les intérêts qui m'étaient confiés et cette situation me fit éprouver une tourmente d'esprit insoutenable.

« Quand les choses sont venues à ce point, il faut, quoiqu'il puisse en résulter, avoir le courage du devoir et renoncer à ses fonctions si flatteuses et si honorables qu'elles soient; ma retraite est donc un acte de conscience et de raison: elle me coûte bien des efforts! Je dois renoncer, messieurs, à vous exprimer les profondes et pénibles impressions que j'éprouve au moment d'exécuter une résolution contre laquelle je n'ai cessé de combattre depuis le tems fort éloigné où j'ai senti qu'elle serait un jour inévitable; je n'avais encore compris qu'imparfaitement tout ce qu'elle devait me coûter en cessant de m'occuper avec vous de la gestion des intérêts de la commune; la part que j'y ai prise, depuis près de huit ans, en élevant ma pensée au delà des intérêts isolés, en la reportant sur des vues de progrès, d'humanité et de bien-être général, avait développé en moi une puissance d'affection d'un ordre supérieur qui trop souvent m'a fait perdre de vue mes intérêts propres. Le tems est venu m'éclairer et j'ai vu la grave et pénible alternative dans laquelle je me trouvais de manquer aux devoirs les plus saints de la famille ou de me retirer des affaires publiques.

« Il me reste, messieurs, un devoir plus doux à remplir, c'est de vous exprimer ma reconnaissance vivement sentie pour les témoignages d'intérêt et d'affection que vous m'avez donnés, lorsque ma démission vous fut connue; je n'oublierai jamais les honorables et touchantes sollicitations qui me furent faites alors de votre part, et ces souvenirs flatteurs de votre estime serviront à compenser mes regrets.

« J'ai dû surmonter la répugnance que j'éprouvais d'appeler quelques instans votre attention sur ma carrière publique. Les marques de confiance que l'on m'a si souvent données m'en avaient fait un devoir, je devais exposer à vous, messieurs, à tous ceux de mes concitoyens qui m'avaient appelé à l'administration, les motifs de ma retraite; vous me comprendrez, j'espère, vous reconnaîtrez qu'ils sont importants et j'emporterai, en cessant de siéger parmi vous, la constante pensée que vous m'avez approuvé.

Le conseil, sur la proposition de M. Piercot, décide qu'il se rendra en corps chez M. Jamme pour lui exprimer verbalement les sentimens de regret qu'inspire sa retraite des affaires publiques.

Nous apprenons qu'immédiatement après la séance à huis-clos tous les conseillers présents à la réunion se sont rendus chez l'honorable M. Jamme.

L'ordre du jour ne contenait que des affaires de fort peu d'importance, et le peu d'intérêt qui s'y rattache nous engage à ne pas en rendre compte.

Nous apprenons que le conservatoire royal de musique s'est rendu samedi soir chez M. Jamme, et a exécuté plusieurs morceaux de musique. Le directeur, au nom des professeurs et des élèves de cet établissement, a exprimé à l'honorable bourgmestre qui nous quitte toute la reconnaissance et tous les regrets que cette perte fait éprouver.

besoin d'aimer? Je me suis adressé aux sociétés de jeunes gens; mais ils m'ont trouvé ridicule, misanthrope, et mes douces illusions, cette céleste cohorte d'anges, qui jettent seules quelque couleur sur le ciel terni de ma vie, ils qualifiaient ça d'utopies. Oh! laissez au pauvre ses illusions, ces consolantes filles du ciel, qui le bercent dans ses rêves, loin des après réalités de la vie; qu'il retrouve le matin à son chevet, et que vous croyez profaner du nom de chimères. Oh, oui! laissez au pauvre ce prisme consolant et suave qui colore de teintes moins repoussantes les misères de son existence. A vous la vie avec ses séductions et ses attraits; à vous tous les élémens de bonheur, toutes les richesses du présent; à vous le monde avec ses mille prestiges, ses gloires, ses biens, ses joies; au pauvre la solitude, la misère, la faim, la dure couche, le travail, la résignation et... les illusions.

Au dehors repoussé, hafoué; à l'intérieur sans bonheur domestique, sans cesse face à face avec le hideux tableau de la misère et des infirmités de mon père, que je voyais plus malheureux, lorsque je souffrais de ne pouvoir le soulager, j'ai voulu mourir. Mourir! et j'emporterais vierges mes illusions et je ne les verrais pas ternies au souffle de l'haleine avinée de ces enfans insoucians de la richesse et du plaisir... Mourir! Et cette qualification abhorrée de fou ne retentirait plus à mon oreille, comme l'arrêt fatal dont la société a condamné ma vie. Pourquoi entendre toujours ce mot bourdonner autour de moi, comme le rire hideux des démons bourdonne aux oreilles du damné. Pourquoi le monde saluer-t-il chacune de mes actions, chacune de mes paroles de ce non maudit? Et elle aussi me l'a dit aujourd'hui comme toujours?

Et me voilà en face de la mort ou de l'accomplissement d'une vengeance. Vivre pour souffrir, ou sortir de ce dilemme fatal que le monde m'a posé, rompre à jamais les mailles de ce réseau dont l'étreinte inévitable tue....

Encore une fois que je baise tes cheveux blancs; ce baiser encore sur tes lèvres décolorées... Quelle béatitude sur sa paisible figure! pas une ride sur ce front: les passions n'y ont pas marqué leur passage. Modeste et ignoré, il s'est contenté d'un sort modeste et ignoré. Il ne sait pas ce qu'il y a de dévorant dans l'ambition et dans l'amour... Repose en paix; bientôt peut-être tu n'auras plus de fils. Quand à ton réveil tu m'appelleras: « Viens Prosper, que je te bénisse » je serai mort ou j'aurai un meurtre sur la conscience. Adieu!... Mon Dieu, pardonne-moi!

(La suite à un n° prochain.)



FOIRE AUX LAINES.

Le collège des bourgmestre et échevins donne avis au public que la foire annuelle aux laines sera tenue cette année, comme de coutume, à partir du 5<sup>me</sup> mardi de juillet (17), pour durer jusques inclus le samedi 21, au local de la place St-Barthélemi et à proximité de l'entrepôt, où un plancher est dressé pour recevoir les laines, le cas échéant.

Aux termes du règlement adopté pour cette foire, en date du 19 avril 1827 (bulletin municipal n° 86), il est à observer: 1° Qu'il n'est rien payé pour les places occupées pendant la tenue de la foire; 2° Que les laines expédiées pour la foire peuvent être déposées dans des magasins particuliers ou gratuitement à l'entrepôt des taxes municipales pendant 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 20 juin 1858. Le président, F. PIERCOT.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 JUIN.

Naissances: 3 garç., 1 fille. Décès: 1 garç., 1 fille, 1 homme, savoir: Léonard François Butaeye, pontonnier à la compagnie des pontonniers, âgé de 21 ans, en garnison à Liège.

ANNONCES.

Une respectable maison de COLOGNE cherche un BON ET SOLIDE VOYAGEUR, pour le débit de ses vins de RHIN ET MOSELLE en Belgique, ayant déjà voyagé dans cette partie, et connaissant cette branche de commerce. S'adresser rue Sœurs de Hasque, n° 281. 894

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LÉMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

VENTE CONSIDÉRABLE DE FOINS, REGAINS ET TREFLES A COLONSTER.

LUNDI 2 JUILLET 1858, à dix heures précises,

Monsieur le baron Hyacinthe de Chestret, fera vendre en sa ferme de Cinq Val à Tiff, par le ministère de Maître HUBAER, notaire à Seraing, les foins et regains croissant tant sur les îles de Colonster que sur les prés des Damzelles, Lefoulon, Alfontaine et Preka, plus dix bonniers de foin et regains croissant sur les prairies sises sous le château de Colonster et joignant la rivière d'Ourthe, ainsi que dix bonniers de trefles croissant sur des terrains également situés à Colonster dont une grande partie le long de ladite rivière.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ, ET A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX,

Une bonne Maison,

Avec cour et bâtiment derrière, sise à Liège, rue St-Séverin, au fond de l'Empereur, n° 548. S'adresser en l'étude de Maître DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège. 893

VENTE D'IMMEUBLES.

LE JEUDI 28 JUIN 1858, à 10 heures du matin,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire, à la résidence de Liège, IL SERA PROCÉDÉ à la VENTE AUX ENCHÈRES, de

DEUX MAISONS RÉUNIES,

N'en faisant plus qu'une, étable et dépendances, avec 43 ares 50 centiares de PRAIRIE ET JARDIN, le tout tenant l'un à l'autre et formant une masse, situé en lieu dit la Boverie, commune de Seraing sur meuse, arrondissement de Liège.

L'une d'elles est exploitée par le sieur Hubert-Joseph Chatelein, raffineur en fer, à titre de bail passé devant le notaire LAMBINON le 25 février 1854.

On peut dès à présent prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente en l'étude dudit notaire. 896

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRÈTES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

ADJUDICATION DÉFINITIVE. L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE GRAINCHAMPS, au canton de Laroche

Se composant d'un DOMAINE DE 259 HECTARES en un ensemble, et qui se trouve situé dans le Luxembourg, à proximité de la grande route et des villes de Marche, Saint-Hubert, Laroche et Bastogne, annoncée précédemment, SERA ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT le DEUX JUILLET 1858, à midi précis, au domicile de M<sup>e</sup> PETITHAN, notaire, en son étude à Marche.

Le sol de cette propriété, qui est d'une nature excellente, offre des grands avantages d'amélioration et un revenu net de plus de six mille francs.

S'adresser, pour obtenir des renseignements, au susdit notaire ou bien à M. JACOMIN, à Grainchamps, propriétaire de ce domaine. 878

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE HORION-HOZÉMONT, GLEIXHE, AWIRS ET MONS.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Horion-Hozémont, Gleixhe, Awirs et Mons, formée le 6 février 1850, par les sieurs Bussy et Geradon;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 21 mai 1858. NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 25 février 1850, sous le n° 1550 du répertoire particulier, Bussy (Arnold) et Bussy (Marie-Catherine-Henriette), demeurant à Flémalle-Grande; Bussy (Marie-Jeanne), Schaffers (Nicolas-Antoine), Bussy (Marie-Joséphine) et Chaudori (Thomas-F.), domiciliés à Liège; Moreau (Marie-Anne), veuve de Geradon (Jean-Joseph), tant en nom propre que comme tutrice de Geradon (Eugène-Gaspar-Félix et Marie-Thérèse-Louise), Geradon (Jean-Joseph), Geradon (Marie-Elisabeth), Geradon (Henri-Antoine-Guillaume) et Geradon (Henri-Joseph-Victor), ces sept derniers demeurant à Horion-Hozémont, ont formé une demande en concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 514 bonniers 54 perches, dépendant des communes de Horion-Hozémont, Gleixhe, Awirs et Mons, et dont la délimitation a été indiquée par les demandeurs, ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, par une ligne droite longue de 5,408 aunes, tirée de la jonction des chemins des Malines et de la Gleixhe aux Cahottes, sur l'angle est de la ferme Elias, située à Croteux;

A l'est, par une ligne droite longue de 448 aunes, tirée de ce point sur le ruisseau de Croteux, à l'endroit où il sort du Pré-des-Pauvres, point n° 48 de la concession de l'Arbre-St.-Michel et la Brebis;

Au sud-est, par des lignes droites tirées sur le coin méridional du pré dit des Pauvres, point n° 47 de la susdite concession; de là, sur un vieux saule situé au chemin de Rossart à Mons; de ce point, sur l'angle nord de la maison Polet (Gérard), puis sur l'angle est de la haie du pré Gilles Pote, qui forme la limite nord-ouest de la concession de Rossart et la Brebis; puis, par cette haie, jusqu'au chemin des Cahottes à Chokier; de ce point, par une ligne droite longue de 658 aunes, sur l'angle sud-est de la maison Monjoie (Pierre); et de là, suivant la limite de la concession de Sart-d'Avette, jusqu'à la ruelle de la Gotte, limite formée en grande partie par le ruisseau du moulin de Cowa;

Au sud, par cette ruelle jusqu'à la limite sud-est d'une terre de la veuve Gardedieu; par la haie de cette terre, jusqu'à la rencontre du prolongement d'une ligne tirée de la jonction des chemins des Malines et de la Gleixhe aux Cahottes, sur la maison Servais (Christian);

A l'ouest, par cette ligne droite longue de 1,520 aunes, jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers quinze cents par bonnier.

CHEMIN DE FER. — DÉPART

Table with columns for stations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and times (Matin, Relevée). Includes a note at the bottom: 'De Liège à Ans en omnibus, 1 fr. Prix du transport des effets des voyageurs par 100 k. — d'Ans à Waremme, 80 c. — D'Ans à Tiegmont, 1-90. — D'Ans à Louvain, 2-50. — D'Ans à Malines, 5-50. Distance: d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110,800 m., (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand, 144,700 m., (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m.'

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES hospices civils de Liège EN ADJUDICATION

AU RABAIS, SUR SIMPLES SOUMISSIONS CACHETÉES,

A la salle de ses Séances,

LE MERCREDI 27 JUIN 1858,

A 5 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉES,

LA FOURNITURE DES OBJETS CI-APRÈS

NÉCESSAIRES A SES ÉTABLISSEMENTS

PENDANT LES SIX DERNIERS MOIS DE L'ANNEE 1858

ET

PENDANT LES SIX PREMIERS DE CELLE 1859,

EN UN LOT, SAVOIR:

1°. Café chérillon blanc; 2°. Sucre blanc en pain, première qualité; 3°. Riz nouveau de la caroline; 4°. Sel blanc au poids; 5°. Huile d'olive nouvelle et de bon goût; 6°. Huile épurée dite de quinquet; 7°. Amidon blanc; 8°. Genève de 18 degrés et de bon goût; 9°. Chandelles de suif moulées; 10°. et pièces de Serpillière (Draps de maison.) Le prix de chaque article devra être désigné en toutes lettres. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir, tous les jours de 9 à 5 heures, le cahier des charges.

BOURSES.

PARIS, LE 25 JUIN.

Table of Paris market data including 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. de la vil. de Par.', 'Emprunt belge', 'Société Générale', 'Banque de Belgiq.', 'Mutualité', 'Actions réunies', 'Différée ancienne', 'Dito nouv. s. inté.', 'Dette active', 'Id. passive', 'Emp. rom.', 'Rente de Naples', 'Empr. portugais', 'Migueliste'.

LONDRES, LE 22 JUIN.

Table of London market data including '5 p. c. consolidés', 'BELGE. 1852, c. d.', 'HOL. Dette active', 'PORTUG. 5 p. c.', 'Id. 5 p. c.', 'Esp. Emp. 1854.', 'Différées', 'Passives', 'RUSSIE', 'BRÉSIL', 'MEXICAINS 6 p. c.'

AMSTERDAM, LE 25 JUIN.

Table of Amsterdam market data including 'HOLL. Dette activ.', 'Dito 2 1/2', 'Différée', 'Billet de change', 'Obl. synd. d'am', 'S. de C. des P.-B.', 'RUSSIE. Hope et Co', 'Inscr. au gr. livre', 'Certific. à Amster.', 'POLOGNE. L. fl. 500', 'Préc. L. de Rd. 50', 'ESPAGNE. E. Ard.', 'Dito grad.', 'Dette différ. anc.', 'nouv.', 'AUTR. Métall. 5.', 'BRÉS. Obl. à Lond.'

ANVERS, LE 22 JUIN.

Table of Antwerp market data including 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Empr. de 48 mill.', 'Id. de 50 mill.', 'HOLL. Dette activ.', 'Rente rembours.', 'AUTRICH. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'fl. 250.', 'fl. 500.', 'POLOG. Lots fl. 500.', 'BRÉS. Em. L. 1854.', 'ESPAGNE. Ardoif.', 'Dette passiv. 1854.', 'Différée', 'DANEMARC. E. Not.', 'Dito à L.'

CHANGES.

Table of exchange rates for 'Amsterd. C. jours', 'Id. 3 mois', 'Rotterd. C. jours', 'Id. 3 mois', 'Paris. C. jours', 'Id. 3 mois', 'Londres. C. jours', 'Id. 2 mois', 'Francfort. C. jours', 'Id. 3 mois', 'Bruxelles et Gand.'

LLOYD BRUXELLOIS. — 24 JUIN, 2 HEURES DU SOIR.

Table of Lloyd Brussels market data including 'Emp. Rots. 5 p. c.', '50 m. 4 p. c.', 'ESPAGNE. Det. ac.', 'fin courant', 'différ. 1850.', '1855.', 'Dette passiv.', 'Soc. génér. en fl. 855', 'Soc. émis. de Par.', 'Société de comm.', 'Banque de Belgiq.', 'Société nationale', 'Mutualité industr.', 'Actions réunies', 'Soc. ind. luxemb.', 'Ch. de fer S. et M.'

VIENNE, LE 16 JUIN.

Métalliques, 107 p. — Actions de la Banque, 1457 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 JUIN.

Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, avec 25 passagers, 3 voitures et diverses marchandises. — Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, avec 70 passagers, 5 voitures et diverses marchandises. — Le brick belge Ville de Bruxelles, v. de New-York, ch. de diverses marchandises. — Le brick suédois Orion, v. de Trieste, ch. de diverses marchandises.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.